

N°4 /2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
25 mars 2026

L'an deux mille vingt six
Le 31 mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M. BACHELET, Mme REGAERT DA COSTA, M. COSSARD Adjoint, M. MARNAT, M. BOULANGER, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEL, Mme BUREL, Mme CISSE conseillers municipaux

Pouvoir : Mme PICHET GESLAK donne pouvoir à M. COSSARD

EN EXERCICE 11
PRESENTS 10

Formant la majorité des membres en exercice

VOTANTS 11

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

Objet : Affectation du Résultat EXERCICE 2025 - BUDGET COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 et suivant,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération n°3 /2026 en date du 31 mars 2026, portant adoption du CFU de la Commune pour l'exercice 2025,

Vu le résultat en fonctionnement de clôture 2025 de : **46 321,93 €**

Vu le résultat en investissement de clôture 2025 de : **1 108,60 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ **AFFECTE** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 23 000 €
- ❖ **AFFECTE** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 23 321,93 €
- ❖ **AFFECTE** au compte 001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 1 108,60 €

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour viser la présente délibération et signer tout document relatif à ce dossier et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



herland, le 1^{er} avril 2026

REGAERT Bruno